

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 24 septembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Madame Céline TONOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Adrien GUENE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Madame Monique BAYARD	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Programme Territoire accéléré Logement d'abord – Convention avec l'Etat

Le « plan quinquennal 2018-2022 Logement d'abord » propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans abri ou en hébergement. Dans cette perspective, il s'attache à renforcer les dispositifs qui sécurisent les parcours résidentiels des publics les plus fragiles en mobilisant très largement les acteurs locaux et en renforçant les dispositifs d'accompagnement.

Très impliquée dans la production de logement depuis 2001, Dijon Métropole s'est attachée de façon constante à associer à cette politique volontariste le déploiement de dispositifs d'accompagnement et de régulation sociale tels que le dispositif ACOR ou la médiation portée par l'AGDM.

Le transfert de la compétence FSL est venu compléter les moyens d'action de la métropole et en faire un des acteurs clefs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) sur son territoire.

C'est dans ce contexte que Dijon Métropole a souhaité s'inscrire dans la dynamique nationale Logement d'abord.

La candidature de Dijon métropole retenue

Dijon métropole a ainsi répondu en janvier dernier à un appel à manifestation d'intérêt initié par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), pour une durée de cinq ans.

Le projet est issu d'un large travail partenarial et vise notamment à décliner sur le territoire métropolitain nombre des orientations adoptées dans le cadre du PDALHPD et de la Charte de prévention et de lutte contre les expulsions.

Il met aussi l'accent sur une prise en compte globale de la situation des publics et la mise en œuvre de réponses de proximité renforcées qui mobilisent les ressources des personnes et de leur environnement et tiennent compte également du voisinage.

La dynamique Logement d'abord mobilise de nombreux acteurs. Dijon Métropole s'est positionnée comme un assembleur des ressources du territoire permettant la réussite des parcours résidentiels, y compris des plus précaires.

La proposition de Dijon métropole a été retenue autour de ce projet qui mobilise une enveloppe annuelle de 494 000 € versée par l'Etat pendant la durée du programme. La convention établie ne va pas cependant à ce jour au-delà de l'année 2022 et portera donc sur deux années.

Un projet ambitieux basé sur la coordination et sur l'enrichissement des ressources existantes

L'orientation principale du projet consiste à privilégier des actions favorisant l'accès à un logement plutôt que la poursuite de parcours des publics dans des hébergements qui sont loin de garantir cet accès.

Se trouve ainsi mise en avant la nécessité de coordonner les différentes implications des acteurs de l'hébergement, du logement et de l'insertion.

C'est dans ce souci d'un projet qui englobe l'ensemble de ces partenaires que Dijon métropole entend mener à bien cette action d'envergure autour des objectifs suivants :

- faciliter l'accès au logement pour les personnes qui en sont privées
 - o par la mobilisation du parc public
 - o par la création d'une plateforme logement qui assurera la captation de logements dans le parc privé et la gestion locative adaptée afférente
 - o par le renforcement de mesures d'accompagnement visant à consolider l'arrivée dans le logement
- rendre possible le maintien dans le logement
 - o en prenant appui sur une démarche d'aller vers visant à éviter la dégradation de certaines situations pouvant amener à l'expulsion
 - o en sécurisant certaines fragilités identifiées dans la prise en charge des publics
- mener ce travail dans le triple souci de la place des publics dans ce projet, de l'accompagnement au changement des pratiques des professionnels et d'une évaluation régulière de l'efficacité des actions

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention Logement d'abord annexée à la présente délibération, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention annuelle de 494 000 € par l'État permettant la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention ;
- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement de cette convention.

SCRUTIN POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)